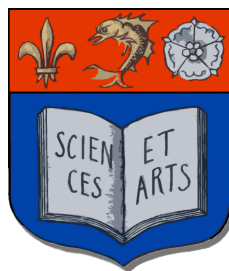


RAPPORT DU « GROUPE PROJET » SUR L'ACADÉMIE DELPHINALE*



BERNARD POUYET, RAPPORTEUR

2 Mai 2019

L'Assemblée Générale de l'Académie Delphinale a créé, le 27/10/2018, une commission de réflexion sur l'état de l'Académie et sur son évolution souhaitable.

Cette commission, composée de douze membres** s'est intitulée, lors de sa première réunion, « Groupe Projet ». Elle a tenu quatre séances, dont les comptes rendus ont été établis par Bernard François, et elle a bénéficié d'une importante contribution écrite de notre confrère Michel Jolland.

Le présent rapport part d'un constat, celui-là même qui a justifié la mise en place du groupe projet : l'Académie Delphinale est au cœur d'une conjonction de difficultés :

« Nous sommes à la croisée des chemins, le moment est crucial » affirme ainsi, avec l'autorité qui est la sienne, notre Secrétaire Perpétuel, Yves Armand. (21/11/2018).

Au lancement du Groupe Projet :

- . Huit fauteuils sont vacants ;
- . L'Académie connaît une forte baisse de ses adhérents et surtout un moindre afflux de membres associés.
- Au cours de l'année 2018, les séances de l'Académie n'ont réuni, en moyenne, guère plus qu'une petite soixantaine de personnes.
- . La trésorerie accuse un déficit de fonctionnement, au 07/10/2018 de 4 000 € (ramené depuis à 2 000 €).
- . Une menace sérieuse pèse sur la capacité de l'Académie à poursuivre la publication de son bulletin.
- . Le transfert, désormais proche, des Archives Départementales de l'Isère oblige l'Académie, à trouver rapidement un siège et un lieu de réunion.

Le Groupe Projet a pris la mesure de ces difficultés et a considéré que leurs solutions ne pouvaient se réduire à des mesures fragmentaires, mais devaient relever d'un plan d'ensemble, constitutif d'une « feuille de route », pour les futures présidences de l'Académie.

* Le présent rapport a été présenté le 25/05/2019 devant l'Assemblée Générale de l'Académie Delphinale qui l'a, à la suite d'un large débat, approuvé à l'unanimité. L'Assemblée Générale a décidé de le rendre public, d'appliquer progressivement ses propositions, et a souhaité que le Conseil d'Administration mette en place un Groupe de suivi de la mise en œuvre du rapport.

** Nicole Vatin-Pérignon, Yves Armand, Jacques Boucharlat, Pierre Bintz, Pierre Dell'Accio, Bernard François, Alain Franco, Yves Jocteur Montrozier, Michel Jolland, Gilles-Marie Moreau, Bernard Pouyet, Claude Racinet.

Le Rapporteur s'est efforcé d'effectuer une synthèse fidèle des travaux du Groupe Projet. Mais, ayant le privilège de tenir la plume, il a pu, ici ou là, introduire des observations personnelles. Plus qu'aucun autre point du rapport, elles sont soumises à l'approbation des membres du Groupe Projet et à la critique des membres de l'Académie.

Le rapport, qui suit, s'organise autour de deux points principaux : affirmer et faire reconnaître la légitimité de l'Académie, (1), renforcer son attractivité (2).

1 / AFFIRMER LA LÉGITIMITÉ DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

L'identité historique, géographique, pluridisciplinaire et la qualité de ses travaux fondent la légitimité de l'Académie à rayonner.

A) L'Académie possède, en premier lieu, la légitimité que lui confère l'histoire. D'abord *Société littéraire* fondée en 1772, il y aura 250 ans en 2022 ; elle a été autorisée par lettres patentes du mois de mars 1789, enregistrées au Parlement du Dauphiné en juillet suivant, il y a 230 ans cette année ; elle a été reconnue d'utilité publique, en 1898.

Cette ancienneté historique crée évidemment des devoirs pour les membres actuels de l'Académie Delphinale, à qui il appartient de perpétuer une institution, qui s'honore d'avoir accueilli en son sein des membres illustres, et qui se doit, aujourd'hui, d'occuper une place et de jouer un rôle dignes de son passé.

B) L'Académie développe son activité sur un territoire spécifique que transcende les découpages administratifs actuels.

Le Dauphiné est réparti aujourd'hui entre les trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes et relève, de surcroît, de deux régions différentes, mais il n'en reste pas moins que la tradition historique qui a uni ces départements dans une même province a créé des liens durables. Qu'il s'agisse par exemple d'une même économie montagnarde et touristique entre l'Isère et les Hautes-Alpes, ou encore de l'appartenance, qui se continue, à une même université, de Grenoble et de Valence.

Dans son discours de réception, Gilles-Marie Moreau s'interroge sur la question de savoir : « Comment peut-on être Dauphinois au XXI^e siècle ? », pour répondre que le Dauphiné, aujourd'hui, serait « non pas une solidarité intéressée, mais une communion d'intérêt pour l'histoire, la culture et le patrimoine de nos régions », (Bulletin n°9 décembre 2018, p.264).
Peut-on mieux fonder l'actualité du champ territorial de l'Académie ?

L'Académie Delphinale, pour avoir son siège à Grenoble, s'appauvrirait à n'être que l'Académie de Grenoble et de l'Isère, alors qu'elle possède une véritable spécificité à approfondir ses relations avec la Drôme et les Hautes-Alpes. La richesse des communications relatives à ces deux départements en constitue un constant témoignage.

C) L'Académie Delphinale est au croisement d'une diversité de disciplines. Elle a pour objet, aux termes mêmes de ses statuts d'encourager les lettres, les sciences, les arts et toutes études intéressant le Dauphiné. L'histoire et les questions patrimoniales sont particulièrement traitées, mais les problèmes étudiés sont aussi fonction des catégories socioprofessionnelles, représentées parmi les membres de l'Académie, elles mêmes évoluant selon les époques.

Pierre Dell'Accio, au terme de sa communication sur « Les composantes socioprofessionnelles des membres titulaires de l'Académie Delphinale de 1906 à 2018 », (Bulletin d'avril 2019, p.116), fait ainsi le constat que l'Académie « est à l'image de la société et mutatis mutandis, évolue avec elle. Aujourd'hui, elle doit poursuivre la diversité de son recrutement et son ouverture au monde moderne ».

Ainsi actuellement, la présence des scientifiques et des médecins est significative, tout comme l'a été récemment prouvé l'organisation de deux colloques, consacrés successivement, sous l'égide de la Présidente Nicole Vatin-Pérignon et de notre regretté confrère Gérard Mancret, aux « Traditions technologiques de l'avenir », 2012, ou encore à « Grenoble et l'Isère, places médicales », 2013, et la programmation, cette année, d'un colloque sur « l'intelligence artificielle ».

On regrettera le peu de travaux sur les arts, consécutif semble-t-il, à une très faible représentation des artistes, parmi les membres de l'Académie.

Une telle variété de disciplines, réunies en une seule instance culturelle est localement propre à l'Académie Delphinale. En un temps de spécialisation dominante, elle est riche de perspectives, permettant les progrès de la connaissance, qui se réalisent à la confrontation des disciplines, et elle désigne particulièrement l'Académie pour entrer en relation avec une grande diversité d'interlocuteurs.

D) La qualité des travaux de l'Académie et celle de la programmation des communications, auxquels veillent son Bureau et sa Chancelière, sont un gage de sérieux et une garantie de scientificité.

Reprenons ici le propos de Michel Jolland, dans sa contribution écrite, l'Académie est peut-être « un vieux machin poussiéreux et désuet » dans l'esprit du grand public, mais c'est aussi « une institution scrupuleuse et pondérée, sereine, imperméable à la dictature de l'éphémère et du sensationnel ».

E) La légitimité de l'Académie fonde sa capacité à rayonner au sein de l'« éco-système culturel du Dauphiné ».

Alain Franco a proposé – et le Groupe Projet a ratifié – la proposition de transposer à la culture, le concept « d'écosystème », emprunté à l'économie territoriale. L'idée est de considérer, que le territoire du Dauphiné, est constitutif d'un lieu où interagit une grande diversité d'acteurs culturels. L'Académie Delphinale apparaît toute indiquée pour favoriser les échanges et les réflexions, dans les domaines qui relèvent de ses missions. Il s'agit d'organiser les complémentarités, de dépasser les concurrences et de favoriser, in fine, la création et l'innovation, à partir des richesses propres du territoire.

2 / RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'ACADÉMIE

« Poser la question de l'attractivité, c'est poser la question, majeure, de la perception de l'utilité sociale de l'Académie », avertit M. Jolland.

Essayer de la résoudre, c'est considérer cinq points principaux :

- . Le recrutement des membres,
- . La qualité des travaux,

- . Le développement d'un réseau de relations et de partenariats,
- . La communication.
- . Le futur siège

A) Le recrutement des membres

L'Académie est d'abord forte des hommes et des femmes qui la composent.

La situation actuelle d'un faible nombre d'associés et d'un nombre important de sièges vacants de titulaires est en soi préoccupante, mais, le problème est bien d'ordre qualitatif, avant d'être quantitatif, même si le second élément peut conditionner le premier.

Les statuts et le règlement intérieur organisent très précisément les modes de recrutement des associés et des membres titulaires, pour attirer des candidats de qualité. Ces procédures sont elles trop rigoureuses au risque de décourager des personnalités susceptibles de rejoindre l'Académie ?

Le Groupe Projet a laissé ouverte cette question appelant au demeurant des réponses différentes s'agissant les membres associés ou titulaires.

+ Le recrutement des membres associés appelle un soin particulier. Là se trouve le « vivier » de l'Académie et, en son sein, seront désignés les futurs membres titulaires, qui porteront l'avenir de l'institution.

Recruter des membres associés constitue une véritable priorité.

La procédure statutaire de choix des associés est relativement légère : l'existence d'une présentation par trois titulaires ou émérites et leur élection à la majorité des 2/3 ont l'avantage de signifier qu'on est « reçu », à l'Académie, avant que d'y adhérer.

Reste à convaincre de nouveaux membres de rejoindre l'Académie.

Nous verrons plus loin que le Groupe Projet propose de développer des partenariats avec des institutions et associations, ayant une communauté d'intérêts avec ceux de l'Académie Delphinale. Des membres de ces organismes pourraient s'intéresser aux travaux de l'Académie et éventuellement la rejoindre.

On peut aussi songer à des opérations « 1 + 1, ou 1 + 2 », où chaque membre de l'Académie susciterait un intérêt pour l'institution, auprès de personnes de leurs réseaux, ou des cercles qu'il fréquente.

Le Groupe Projet, à propos des membres associés, s'est interrogé sur l'opportunité de maintenir la disposition de l'article 4- c des statuts, laquelle prévoit qu'ils « ne prennent part à aucun vote et ne sont éligibles à aucune fonction de l'Académie » ?

Cette disposition en fait des membres « mineurs », dans l'association « Académie Delphinale », où la qualité de membre est subordonnée au paiement d'une cotisation.

+ La qualité de « membre titulaire », outre la proposition de trois membres titulaires, est soumise à la seule obligation de prononcer un discours de réception. C'est bien le moins.

Mais, l'article 16 du règlement intérieur a ajouté une seconde condition : « pour être admis à occuper une place vacante de titulaire, un membre associé doit avoir prononcé au moins une communication en séance de l'Académie ».

On peut se demander si cette obligation, qu'on ne retrouve pas dans toutes les compagnies, n'est pas de nature à dissuader certaines personnalités, dont l'autorité scientifique n'est pas discutée, à rejoindre l'Académie ?

Certaines personnalités peuvent considérer, que la qualité de leurs travaux antérieurs plaide pour eux, et n'a pas à faire l'objet d'une nouvelle reconnaissance s'ajoutant à celle délivrée par leurs pairs.

En un temps où de nombreux sièges de titulaires sont vacants, il faut également tenir compte, que des contraintes de calendrier, peuvent maintenir un temps éloignés des candidats, lorsqu'on sait que la programmation d'une communication s'effectue pratiquement un an avant son prononcé.

Le Groupe Projet s'est montré divisé sur le fait de revenir sur cette exigence, pour tous, d'une communication préalable, laquelle si l'idée devait en être acceptée, ne relèverait, au demeurant, que d'une simple modification du règlement intérieur, donc serait aisément réalisable.

+ La possibilité pour les membres, des cinq Académies de l'Institut de France, de devenir membres de l'Académie, constitue une contribution positive à l'excellence de l'Académie.

On peut regretter qu'elle suppose d'avoir acquis la qualité de membre associé, préalablement à l'élection dans l'une des cinq académies, et que les membres de l'Académie de Médecine ne soient pas théoriquement concernés, puisqu'aussi bien, cette dernière ne relève pas de l'Institut.

B) La qualité des travaux de l'Académie

+ Les communications en séances publiques constituent la part principale des travaux de l'Académie.

Telles qu'elles se développent actuellement, elles n'ont pas réellement fait l'objet de débats au sein du Groupe Projet.

Il faut dire qu'elles bénéficient de toute l'attention du Bureau et de la Chancellerie et que certaines questions qu'elles posent sont récurrentes, ainsi de celle de savoir si les communications à l'Académie devraient être longues ou courtes, dont Yves Armand nous dit, dans une chronique, (Bulletin n °8, nov. 2018, p. 239), que le Président de l'Académie la posait déjà en une déclaration du 29 janvier 1910 !

Sur le contenu des communications, le Groupe Projet estime qu'il convient de maintenir un juste équilibre entre des sujets relatifs au Dauphiné et des questions d'un intérêt plus large, autrement dit entre le local et le global.

Les membres de l'Académie doivent être attentifs au fait qu'elle ne détient pas le monopole des études sur le Dauphiné et qu'il convient de prendre en considération l'ensemble des travaux produits en la matière.

+ Au-delà des communications proprement dites, l'organisation des séances de l'Académie constitue pour le Groupe Projet un point important qui peut participer au renforcement de l'attractivité de la Compagnie :

. Faut-il, en pratique, comme les statuts le prévoient, d'ailleurs, en son article 13, tenir des séances privées, à côté des séances publiques et envisager des communications dans ce cadre ? Si oui, lesquelles ?

. Faut-il il augmenter la fréquence des séances ?

Soucieux de renforcer la convivialité entre membres de l'Académie, le Président Boucharlat avance l'idée d'une séance mensuelle, en fin d'après-midi, suivie d'un dîner.

. Faut-il conserver le jour du samedi, pour tenir les séances ?

. La question du futur lieu de réunion de l'Académie est essentielle. La qualité de ce lieu, son accessibilité seront aussi une condition de la fréquentation de notre Compagnie.

+ Les Colloques annuels devraient, pour le Groupe Projet, prendre une nouvelle dimension dans le cadre de la politique de partenariat, qui sera évoquée plus loin.

+ L'évolution du Bulletin de l'Académie est étroitement liée à l'image future de l'Académie.

Dans une certaine mesure, les difficultés rencontrées sur la pérennité de la publication du Bulletin ont été à l'origine de la mise en place du Groupe Projet.

Pour autant, ce dernier a estimé que si les considérations financières ne devaient pas être exemptes de la réflexion, elles ne devaient pas, à elles seules, dicter les mesures à prendre pour améliorer la qualité du Bulletin.

Après un travail approfondi d'analyse comparée d'une dizaine de revues et bulletins d'académies et sociétés savantes, préparé par nos confrères Yves Jocteur Montrozier et Bernard François, le Groupe Projet s'est accordé sur les propositions suivantes :

. Une périodicité trimestrielle, préférée à une parution mensuelle, lourde et coûteuse et à une publication unique annuelle, distanciant par trop le lien avec le lectorat.

Le Groupe Projet propose la publication du Bulletin sur trois trimestres par an, autrement dit un Bulletin « quadrimestriel », si on peut employer ce terme.

. Un format de 16 x 24, plus grand que le format actuel de 13,5 x 21 cm, permettrait des caractères de 12, au lieu de 11 aujourd'hui, pour une lecture sensiblement plus aisée du Bulletin. B. François précise que pour avoir un dos carré collé, il faut des volumes de 80 pages au minimum.

. Une couverture conservant d'une part le graphisme et les couleurs vert et blanc, pour marquer la continuité avec l'actuel Bulletin, (ou bleu et rouge pour reprendre les couleurs du blason officiel) et ajoutant, d'autre part, une iconographie représentative du Dauphiné, qui serait identique pour les bulletins trimestriels d'une même année.

En quatrième de couverture est proposé de faire figurer le sommaire et le blason de l'Académie.

. Pour une expertise éditoriale, voire pour la diffusion du Bulletin, un rapprochement avec les Presses Universitaires de Grenoble, PUG, dont le Directoire est présidé par notre confrère Jean Guibal pourrait s'avérer particulièrement utile.

+ Le remplacement d'un bulletin mensuel, par un bulletin trimestriel, doit obligatoirement s'accompagner, pour le Groupe Projet, de l'envoi mensuel, d'une « Lettre de l'Académie Delphinale », du type newsletter, annonçant les réunions et manifestations de l'Académie, contenant les procès-verbaux, et reprenant, notamment, la chronique de la Vie de l'Académie...

Cette Lettre serait éditée sous forme électronique, puisqu'aussi bien, sur 286 adhérents 213 possèdent une adresse mail. Pour les autres, il conviendrait de maintenir un envoi papier.

Au demeurant, et sous forme électronique, la Lettre pourrait être diffusée au delà des seuls membres de la Compagnie.

C) Le développement d'un réseau de relations et de partenariats

Placer l'Académie au centre d'un écosystème local, culturel et patrimonial, comme proposé plus haut, suppose de la part de notre Compagnie une politique active de partenariat.

Plusieurs pistes peuvent être explorées :

+ Procéder à un recensement, sur les trois départements du Dauphiné, des associations, sociétés et collectifs participant à l'écosystème Delphinal.

À titre d'exemples, en Isère on peut penser à la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère, (FAPI), qui regroupe elle-même une soixantaine d'associations, à l'APHID, à Patrimoine et Développement, à l'ACONIT, à l'Association Stendhal, aux Écrivains Dauphinois, au Centre Culturel Scientifique et Technologique, (CCST), au Musée des Sciences médicales, au CGD, aux Amis du Musée de Peinture, aux Amis de l'histoire du Pays vizillois, etc.

Ces quelques exemples – et on évoquera, plus loin les institutionnels – montre qu'à l'échelle du Dauphiné le champ des rapprochements potentiels est immense.

À l'Académie de savoir l'explorer avec pragmatisme et modestie.

Se rapprocher des autres, c'est se faire connaître d'eux et les connaître dans leurs spécificités. C'est échanger des informations sur les programmes d'activités de chaque instance et s'engager à les diffuser auprès de leurs membres respectifs.

C'est aussi, pour l'Académie, recruter, on l'a dit, de nouveaux membres chez nos partenaires.

Pour amorcer ce mouvement de coopérations, le Groupe Projet a songé à une manifestation scientifique annuelle commune, organisée conjointement avec un certain nombre de partenaires, qui pourrait par exemple, mais d'autres perspectives sont concevables, se fonder dans le Colloque annuel de l'Académie. Dans les autres perspectives concevables, l'idée d'un « Colloque de l'Académie » biennal doit perdurer, la journée inter-associative venant le compléter.

+ Les initiatives susceptibles d'être lancées par notre Compagnie supposent de manière à la fois préalable et parallèle un fort soutien des collectivités publiques que sont au premier chef les Villes, les intercommunalités, (par ex., acquisition par la Métropole Grenoble-Alpes de compétences culturelles), la Région et l'État.

À leur égard, il appartient à notre Compagnie de les convaincre de la pertinence de son projet et de l'intérêt qu'il peut représenter pour les territoires.

Le contexte économique limite désormais l'accès aux financements publics ; les subventions de fonctionnement ne sont plus de mise ; le soutien des collectivités en termes financiers et matériels, par exemple en matière de locaux, ne peut s'envisager qu'à partir d'un projet ambitieux et original, que proposerait l'Académie.

+ Une démarche de même nature est à envisager avec les institutions scientifiques et culturelles.

. Le recrutement d'universitaires confirmés, - ce qui ne signifie pas seulement d'universitaires à la retraite -, doit être encouragé, mais il convient aussi de séduire de jeunes universitaires et

chercheurs, qui ne perçoivent pas aujourd'hui notre institution, comme un lieu de reconnaissance de leurs talents ou d'échanges sur leurs travaux.

Pourquoi ne pas envisager, par exemple, une présentation de leurs travaux à l'Académie par de jeunes chercheurs ou thésards ?

Au delà des personnes, c'est un partenariat institutionnel, qui est à construire entre l'Académie et l'Université, désormais réunifiée au sein de l'Université Grenoble-Alpes.

+ L'Académie doit poursuivre et développer les liens naturels qui sont les siens avec l'ensemble des établissements culturels des trois départements : bibliothèques, musées, archives, etc...

+ Au-delà de la participation de notre Compagnie à la Conférence Nationale des Académies, dont Nicole Vatin-Pérignon est la correspondante, et dont elle nous relate fidèlement les travaux dans le Bulletin, il apparaît nécessaire de poursuivre et de développer les échanges avec les académies et sociétés savantes, notamment celles géographiquement proches.

. Enfin, dans une région comme la nôtre, à très fort potentiel économique, l'Académie doit avoir le souci de développer des relations étroites avec le monde de l'entreprise, tant pour attirer des membres issus de ce milieu, que pour conforter des travaux sur la mémoire des entreprises dont celles-ci sont, de plus en plus, demandeuses.

D) La Communication

Communiquer aujourd'hui, ne relève pas d'un effet de mode, c'est une obligation qui s'impose à toute institution qui revendique un rôle dans la cité.

Il n'y a pas de communication sans bon projet, mais il n'y a pas de bon projet, qui puisse faire l'économie d'une communication efficace.

C'est vrai pour toute institution, pour toute organisme culturel, c'est vrai aussi pour notre Compagnie, même si elle est née plusieurs siècles, avant l'éclosion de notre société de communication.

Le Groupe Projet adhère totalement à cette affirmation de notre confrère, Gilles-Marie Moreau : « Il faut penser globalement la communication », et propose d'ouvrir plusieurs chantiers :

+ Doter l'Académie d'une charte graphique, c'est à dire d'un document regroupant l'ensemble des caractéristiques et des recommandations, qui doivent être utilisés sur les différents supports de l'Académie, papiers et électroniques, et concernant le logo, les polices typographiques, les couleurs, les icônes et autres symboles...

La charte graphique doit exprimer l'identité visuelle de l'Académie.

Le Vice-président, Pierre Dell'Accio et notre confrère Bernard François travaillent d'ores et déjà sur une charte graphique pour l'Académie, dont la réalisation appellera certainement le recours à des compétences professionnelles, dans la limite de nos capacités financières.

+ Le Bulletin continuera évidemment à être publié sous forme papier, mais ce sera aussi le cas d'une partie de la Lettre de l'Académie, (newsletter), et aussi toutes formes de tracts ou flyers, laissés à disposition des publics dans les bibliothèques, les archives, et autres lieux culturels et universitaires.

Un flyer pilote a été édité pour le premier semestre 2019 présentant l'Académie et le programme des séances de cette période. Il a été tiré à 500 exemplaires.

+ La communication électronique suppose de faire évoluer le site internet de l'Académie. Il a l'avantage d'exister, mais, d'une part, il est peu fréquenté, trois à quatre visites par jour, ce qui est négligeable et, d'autre part, il apparaît trop rigide et il conviendrait de le rendre plus clair.

Aujourd'hui, le site mélange deux finalités : c'est à la fois un site intranet, destiné aux membres de l'Académie et un site internet, tourné vers l'extérieur. C'est ce second objectif, qu'il faudrait privilégier.

G.M. Moreau, qui suit cette question, conjointement avec notre consœur, Pierrette Paravy, propose de migrer vers le logiciel Joomla, susceptible de rendre le site plus dynamique, plus réactif.

Il apparaît indispensable que s'organise un Comité de gestion du site, ayant la main sur le site, effectuant les modifications régulières, sans passer par Alp2i.

Ce Comité devra notamment concevoir une articulation, par liens hypertextes, avec l'ensemble des travaux et publications de l'Académie et aussi avec ceux de ses partenaires.

D'autres points mériteraient d'être approfondis, notamment :

La présence de notre Compagnie sur les réseaux sociaux.

Sa présentation, considérée comme peu satisfaisante sur Wikipedia.

La création d'une adresse mail de l'Académie, de manière à l'identifier, comme expéditrice, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où les mails apparaissent sous le nom de la Secrétaire de l'Académie, Evelyne de Rosa.

+ La communication à destination des médias : organes de presse, radios et télévisions locales doit être organisée et faire l'objet d'un suivi systématique.

Des contacts sont déjà pris avec Les Affiches, Le Dauphiné Libéré, l'Almanach Dauphinois, (Bernard François), mais il faut aller plus loin.

Notre Compagnie ne fera pas l'économie d'investir l'un de ses membres d'une fonction « de porte-parole », qui serait identifié par nos correspondants médias, et qui serait en charge de leur présenter l'intérêt de nos travaux.

E) Les enjeux du futur siège.

Le transfert des Archives départementales sur Saint-Martin-d'Hères oblige l'Académie Delphinale à se trouver de nouveaux locaux, voire le siège qu'elle n'avait plus vraiment, malgré l'hospitalité des Archives, de sa directrice, notre consœur Hélène Viallet, et des personnels de l'établissement.

L'enjeu de véritables locaux est évidemment fonctionnel, besoin de bureaux, de salles de réunion, de salles d'archives et de documentation...

L'enjeu est aussi un enjeu d'identification : permettre à notre Compagnie de « poser sa plaque », sur un bâtiment dans la ville, ce serait lui conférer plus qu'une adresse, une visibilité, pour tous ceux désireux de la rejoindre, ou d'entrer en relation avec elle.

Mais, l'enjeu est surtout symbolique. Installer l'Académie dans de véritables locaux, si possible chargés d'histoire, présentant un intérêt patrimonial, constituerait de la part de nos

partenaires l'expression d'une reconnaissance envers notre Compagnie et la conviction qu'elle pourrait jouer, demain, un rôle à la hauteur de son passé.

La proposition du Musée Dauphinois d'accueillir le siège de l'Académie, va dans le sens des aspirations de notre Compagnie et apparaît riche de promesse. (NB : *L'AG du 27 avril 2019 a confirmé à l'unanimité le transfert du siège de l'AD au Musée dauphinois*).

Restera à trouver un lieu de réunion.

Pourquoi pas dans les salles du Parlement du Dauphiné, puisque le Département de l'Isère, vient d'annoncer une prochaine rénovation de l'Ancien Palais de Justice, associant un programme immobilier et commercial et la préservation des salles historiques ?